



Société Nautique des Mouissèques

4, Quai de la Marine 83500 LA SEYNE - ☎ 04 94 87 20 07 - 📧 :club.mouisseques@wanadoo.fr

COUPE DE LA VILLE DE LA SEYNE

Dimanche 11 Octobre 2020

AVIS DE COURSE

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1- L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les règles de course : règles d'introduction à la régate (RIR).
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

2 – DROITS D'INSCRIPTION – ADMISSIBILITE

Les frais de dossier d'inscription sont de 20 € pour toutes les classes .

Le dossier d'inscription et le programme sont disponibles à la SN Mouissèques Quai de la Marine 83500 LA SEYNE
et sur le site de la SN MOUISSEQUES : <http://www.mouisseques.com/>

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables et classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 – SITUATION DU PLAN D'EAU .

Du cap Sicié au cap Escampobariou.

4 – PROGRAMME PROVISOIRE :

- Inscriptions : vendredi 09 Octobre de 16h30 à 19h00 et samedi 10 de 9h00 à 11h30
- et sur le site de la SN MOUISSEQUES : <http://www.mouisseques.com>
- Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau :

Le dimanche 11 Octobre à 10h55

5 – INSTRUCTIONS DE COURSE :

Disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

6 - TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type « côtier ».

7 – SYSTEME DE PENALITE :

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 2 tours.)

8 – CLASSEMENT : selon le système HN-OSIRIS ou MONOTYPES (sous réserve précisée dans le IC.

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

Pour les régatiers débutants ou peu expérimentés un groupe « P » sera créé. Seule condition : avoir une allégeance égale ou supérieure à ZERO s/mille.

9 – INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV validées « COMPETITION », et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la SN MOUISSEQUES (prévoir un certificat médical).

Pour les extérieurs des places de port seront disponibles du samedi soir au lundi matin. Prévenir le club au plus tard le 08 octobre.

10 - LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX:

Les résultats seront disponibles sur le site du Club et diffusés par courriel au plus tôt.

La remise des prix et le cocktail auront lieu dès que possible, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser

à la SN Mouissèques au 04 94 87 20 07 ou par courriel : club.mouisseques@wanadoo.fr